

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

<b>DELIBERATION N°CP2026-05/4/20 DOSSIER N°7458</b>	<b>SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGES DE BONNAT, PARSAC ET DUN-LE-PALESTEL - ANNÉE 2026</b>
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU FONDS  
DEPARTEMENTAL DU SERVICE D'HEBERGEMENT (FDSH) - COLLEGES  
DE BONNAT, PARSAC et DUN-le-PALESTEL - ANNÉE 2026**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU la délibération 11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Service d'Hébergement (FDSH) ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-05/4/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide d'accorder aux collèges de BONNAT, PARSAC et de DUN-le-PALESTEL, dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes pour un montant total **1 543 €** :

Collège	Opération	Dépense éligible en TTC	Taux retenu	Montant subvention accordé
Collège Marc Bloch de <b>BONNAT</b>	Réparation sur une chambre froide BOF- compresseur HS	1475,38 €	50 %	738 €
Collège Octave Gachon de <b>PARSAC</b>	Réparation sur l'Ivario – enrouleur de douchette cassé	610,60 €	50 %	305 €
	Réparation sur une table chaude – problème de ventilateur	679,50 €	50 %	340 €
Collège Benjamin Bord de <b>DUN-le-PALESTEL</b>	Réparation sur une marmite à gaz – remplacement de robinet +thermocouple	533,76 €	30 %	160 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 543 €</b>

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget 2026, sous l'imputation suivante : AFF\_SCO, chapitre 65, article 657381, fonction 221.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**